



Consultations prébudgétaires en vue du budget de 2017 Optimiser nos investissements en infrastructure

Présenté par :
John Gamble, président et chef de la direction
Association des firmes d'ingénieurs-conseils | Canada

Résumé des recommandations

1. Donner la priorité aux investissements qui favorisent la prospérité économique
2. S'engager à fixer des échéanciers raisonnables et réalistes
3. Utiliser les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement, pour viser la qualité, l'innovation et des économies importantes sur le coût du cycle de vie
4. Adopter des plans de gestion des biens immobiliers pour cerner les besoins et mesurer l'efficacité
5. Harmoniser les approbations fédérales et provinciales pour réduire les formalités administratives et apporter des clarifications
6. Réinvestir les revenus pour que les investissements soient durables et continus
7. Rétablir le Guide national pour des infrastructures municipales durables

Introduction

- Les infrastructures publiques sont une responsabilité centrale du gouvernement. Elles sont essentielles à la prospérité du Canada et améliorent la qualité de vie des Canadiens sur le plan économique, social et environnemental.
- Les investissements dans les infrastructures stimulent l'économie, renforcent et relient nos collectivités et protègent notre environnement.
- Étude après étude, il est prouvé qu'il y a un lien entre les investissements dans les infrastructures et le rendement économique.
- L'engagement d'investir dans les infrastructures doit être stratégique, prévisible et continu si l'on veut optimiser la valeur et le rendement des investissements pour les Canadiens.
- Les investissements doivent être fondés sur un processus d'application clair, efficient et transparent qui reflète les besoins des collectivités et de l'économie.

Contexte

- Les récents investissements par tous les paliers de gouvernement amélioreront la qualité et la capacité de l'infrastructure publique du Canada.
- Les fonds déjà engagés, bien qu'ils soient importants, ne suffiront pas à répondre à la demande historique ni aux nouveaux besoins.
- Depuis 2006, les investissements dans l'infrastructure au Canada représentent en moyenne 3,4 % du PIB, contre 2,5 % de 2001 à 2006.
- Cependant, même avec les récents programmes et initiatives du gouvernement, ces investissements sont sensiblement inférieurs à ceux qui ont été investis dans les années 1950 et 1960 (6 % du PIB).
- Certains des principaux concurrents économiques du Canada, comme la Chine et l'Inde, investissent jusqu'à 9 % de leur PIB dans l'infrastructure.
- L'AFIC est préparée à poursuivre son étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et d'autres parties intéressées pour assurer le succès du programme d'infrastructure.

Comment optimiser les investissements en infrastructure

1. Donner la priorité aux investissements qui favorisent la prospérité économique

L'infrastructure peut être un investissement efficace dans notre qualité de vie sociale, économique et environnementale. Toutefois, il faudrait accorder la priorité aux infrastructures essentielles qui stimulent la croissance économique, créent des emplois et augmentent l'assiette fiscale. La croissance de l'économie canadienne sera cruciale afin d'assurer de futurs investissements viables et durables à long terme dans les infrastructures communautaires et sociales. Les collectivités dotées de plans judicieux de gestion des biens immobiliers, et qui s'y tiennent, pourront davantage investir dans les infrastructures communautaires et sociales.

Des infrastructures suffisantes et bien entretenues créent de la richesse. Dans son rapport de 2010, [Lessons From the Recession and Financial Crisis](#), le Conference Board du Canada conclut que chaque dollar investi dans l'infrastructure pourrait accroître le PIB réel du Canada d'au moins 1,20 \$. Par contre, les sous-investissements dans l'infrastructure coûtent à l'économie canadienne 1,1 % annuellement en PIB réel et réduisent la rentabilité des entreprises canadiennes de 20 % en moyenne selon l'étude intitulée [Public Infrastructure Underinvestment: The Risk to Canada's Economic Growth](#), réalisée par la Residential and Civil Construction Alliance of Ontario (2010).

2. S'engager à fixer des échéanciers raisonnables et réalistes

Engagez-vous sans tarder envers un projet. Généralement, les fonds fédéraux consacrés aux infrastructures sont liés à des échéances rigides et arbitraires. Or, si les délais sont inutilement serrés, les coûts et le degré de complexité d'un projet peuvent monter en flèche. Les auteurs des projets et les autres parties intéressées, y compris les ingénieurs-conseils et les entrepreneurs, devraient être informés bien à l'avance des possibilités de financement et de l'échéancier du processus d'approvisionnement. Quand les investissements en infrastructure sont prévisibles, tous les paliers de gouvernement et le secteur privé peuvent investir et acquérir les ressources humaines et techniques nécessaires pour planifier, financier, concevoir, construire et exploiter des projets d'infrastructures. Il est également important de prendre les décisions relatives aux projets dans des délais raisonnables. Ainsi, les municipalités, les ingénieurs-conseils et les entrepreneurs ne sont pas obligés d'attendre alors que les ressources sont déjà mobilisées.

3. Utiliser les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement, pour viser la qualité, l'innovation et des économies importantes sur le coût du cycle de vie

Le soutien aux infrastructures du Canada représente un investissement important de l'argent des contribuables. Les décisions relatives à l'approvisionnement qui sont prises intelligemment et correctement ont une incidence marquante non seulement sur les coûts, sur la qualité de la conception et sur l'étape de la construction, mais également sur l'exploitation et l'entretien des actifs d'infrastructures.

Pour obtenir les meilleurs résultats possible et utiliser l'argent des contribuables de façon optimale, les pratiques d'achat de services d'ingénieurs-conseils et d'autres spécialistes devraient être fondées sur la sélection basée sur les compétences (SBC). C'est d'ailleurs l'approche préconisée dans le document des [Meilleures pratiques pour la sélection d'experts-conseils](#), mis au point en 2006 par le Guide national pour des infrastructures municipales durables (Fédération canadienne des municipalités, Conseil national des recherches du Canada, et coll.). Ce guide a été mis au point par le secteur public, pour le secteur public.

La SBC est axée sur les qualifications de l'équipe de projet et sur sa compréhension des objectifs du projet. Grâce à la SBC, l'envergure, les échéanciers et le budget du projet sont réalistes, et justes et responsables sur le plan commercial. Ceci permet de réaliser des projets de grande qualité avec une durée de vie plus longue et des économies importantes sur leur coût du cycle de vie.

La SBC encourage le caractère novateur des projets. Toutefois, les pratiques actuelles d'approvisionnement dans le secteur public découragent, voire pénalisent, l'innovation en prenant pour acquis que le prix le plus bas est le meilleur, en cédant unilatéralement tous les risques au promoteur et en ne respectant pas la propriété intellectuelle des fournisseurs de service.

4. Adopter des plans de gestion des biens immobiliers pour cerner les besoins et mesurer l'efficacité

Pour s'assurer de répondre aux priorités locales et d'obtenir le meilleur rendement des investissements, le gouvernement fédéral devrait encourager les municipalités à créer des plans de gestion des biens immobiliers et les aider à renforcer leur capacité à cet égard. Les plans de gestion des biens immobiliers permettent aux municipalités de comprendre l'état de leurs actifs d'infrastructures, et les besoins en matière d'exploitation et d'entretien. Ils leur permettent aussi de prévoir précisément leurs besoins en infrastructures et de faire des investissements stratégiques. Les municipalités se dotant de plans judicieux de gestion des biens immobiliers seront en mesure d'apprécier l'efficacité de leurs investissements.

Le Guide national pour des infrastructures municipales durables a mis au point des pratiques exemplaires en [Gestion d'un actif d'infrastructures](#) et d'autres ressources et outils pour aider les municipalités à planifier, à gérer et à exploiter leurs actifs d'infrastructures. Ce programme a remporté un vif succès dans la mesure où il a permis aux municipalités, en collaboration avec leurs partenaires du secteur public et privé, de mettre au point et de communiquer des pratiques exemplaires.

5. Harmoniser les approbations fédérales et provinciales pour réduire les formalités administratives et apporter des clarifications

Pour prendre des décisions éclairées, les promoteurs de projets de grande envergure des secteurs public et privé doivent faire confiance au régime réglementaire. Les promoteurs de projets appuient la réalisation d'évaluations environnementales rigoureuses fondées sur la science à condition que le processus soit clair et efficient, et que le chevauchement et le double emploi entre les diverses administrations soient réduits au minimum.

Pour les promoteurs du secteur privé et du secteur public, comme pour leurs consultants et leurs entrepreneurs, il est extrêmement difficile de planifier leurs ressources et de les mobiliser quand les retards ne sont ni raisonnables ni prévisibles. Ces retards peuvent aussi déstabiliser le marché du travail et le marché des matériaux, et provoquer une augmentation des coûts du projet – ce qui peut être ruineux pour le promoteur. Quand les projets prennent du retard, on perd aussi des opportunités économiques.

L'adage veut qu'un « non » donné au moment prévu vaille mieux qu'un « peut-être » qui s'éternise. Et si, dans certains cas, on refuse un projet pour mieux servir l'intérêt public, il reste que l'objectif du processus d'évaluation environnementale ne devrait pas être obstructionniste. L'objectif devrait simplement être de veiller à ce qu'un projet soit mis en œuvre de façon responsable sur le plan social et environnemental.

6. Réinvestir les revenus pour que les investissements soient durables et continus

Tous les paliers de gouvernement et les intervenants du secteur du transport devraient entamer des discussions rationnelles et objectives au sujet des options de financement et de la manière dont nous, en tant que société, finançons et entretenons les infrastructures essentielles qui sont cruciales pour notre économie et notre qualité de vie. L'impôt ne suffit plus à financer les infrastructures dont nous avons besoin pour maintenir notre niveau de vie élevé. Il faut mettre en place d'autres mécanismes de financement, par exemple récupérer une partie de la valeur accrue créée par les actifs d'infrastructures nouvellement construits ou rénovés, ce qui pourrait servir à financer ou à maintenir ces actifs. Cette valeur accrue pourrait prendre la forme de la valeur des propriétés ou d'une activité économique accrue.

[La tarification routière](#) peut être une solution équitable pour recouvrer les coûts liés au financement et à l'entretien des infrastructures de transport et du transport en commun. La tarification routière est également un outil efficace et intéressant de gestion de la demande. Elle est particulièrement efficace pour réduire l'encombrement des réseaux routiers, car elle incite les utilisateurs à se tourner vers d'autres formes de transport, ou à utiliser leur véhicule hors des heures de pointe.

7. Rétablir le Guide national pour des infrastructures municipales durables

Dans le présent document, nous mentionnons à deux reprises le [Guide national pour des infrastructures municipales durables](#), également appelé l'InfraGuide. Ce guide a été élaboré par le secteur public pour le secteur public. L'InfraGuide a été exploité de 2001 à 2007, dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil de recherche du Canada et Infrastructure Canada. Le réseau national d'InfraGuide, composé d'experts du secteur public et privé provenant de l'ensemble de la communauté des intervenants, publiait des études de cas, des rapports sur les pratiques exemplaires et des outils d'apprentissage virtuels dans l'optique d'aider les municipalités à se doter d'infrastructures durables. Il offrait ainsi ce que l'expérience et le savoir-faire canadiens avaient de mieux à offrir. Il faudrait rétablir ce programme ou en créer un semblable afin d'offrir aux municipalités, aux organismes publics et aux parties intéressées des ressources, des outils et des occasions de renforcement des capacités.

À propos de l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils

L'Association des firmes d'ingénieurs-conseils (AFIC) est le porte-parole des firmes de génie-conseil au Canada. Les ingénieurs-conseils sont des spécialistes en infrastructure et participeront directement à la concrétisation des projets réalisés grâce à l'engagement de 126 milliards de dollars du gouvernement fédéral dans le secteur des infrastructures.

L'AFIC est un regroupement de 12 associations provinciales et territoriales. Elle représente plus de 400 firmes offrant des services de génie-conseil et d'autres services professionnels à des clients du secteur public et privé partout au Canada. Ces services comprennent par exemple la planification, la conception et l'exécution de tous les types de projets d'infrastructures, ainsi que la prestation d'une expertise et de conseils indépendants dans une diversité de domaines de l'ingénierie et de domaines connexes.

De par la nature des services offerts, les firmes membres de l'AFIC ont une influence directe sur presque tous les aspects de la qualité de vie économique, sociale et environnementale des Canadiens.

Le génie-conseil est une industrie qui génère 28,4 milliards de dollars annuellement et qui emploie directement plus de 70 000 Canadiens. Le Canada, qui est mondialement reconnu pour la qualité de ses services de génie-conseil, est au second rang des exportateurs de services de génie-conseil dans le monde.

L'AFIC est un membre influent de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils (FIDIC).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

John Gamble, CET, P.Eng.

Président et chef de la direction

Association des firmes d'ingénieurs-conseils | Canada

jgamble@acec.ca